



ATTESTATION

La Fédération Française de Char à Voile, en référence à l'article L321-1 du code du sport et au décret du 18 mars 1993, atteste que la structure que la structure CVCCO situé à Boulogne sur Mer 62200, est bien assurée en Responsabilité Civile et Individuel Accident du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 par le biais d'Axa France sous le numéro de police 18285530904.

Le souscripteur à ce contrat est la Fédération Française de Char à Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 PARIS.

Fait pour valoir ce que de droit.

Paris le, 19 juillet 2018.

Christophe ROGER
Président de la FFCV